

INTRODUCTION

Le projet de juxtaposer une présentation générale de la langue sanskrite et une autre du système paninéen aurait pu susciter la recherche d'une articulation entre les deux modes de description, en d'autres termes une entreprise comparative qui, du point de vue de l'histoire des idées linguistiques, ne serait *a priori* pas dénuée d'intérêt. Cependant c'est là une tâche colossale, qui ne peut guère s'appuyer sur les acquis de recherches antérieures. Nous avons donc préféré, animés d'une ambition plus modeste, conserver le principe d'une simple juxtaposition¹. Ce faisant, nous espérons avoir échappé à un défaut qu'une comparaison insuffisamment élaborée aurait risqué de faire naître, celui de présupposer que seul l'appareil conceptuel de la linguistique occidentale permet une description présentant un degré suffisant de rationalité, la description paninéenne étant quant à elle rejetée vers un exotisme dont l'exploration ne pourrait avoir d'autre fin que la découverte de l'« âme indienne ».

Les pages qui suivent constituent une sorte d'abrégé de grammaire sanskrite. Le point de vue adopté est donc exclusivement synchronique². Cet abrégé, du fait de ses dimensions, présente d'indéniables défauts dont il convient que le lecteur soit prévenu : restriction, incomplétude, schématisme. Restriction : n'est décrit que le sanskrit des textes littéraires classiques, au détriment des variations qu'on peut observer dans un nombre réduit mais significatif d'autres documents. Incomplétude : on ne prétend pas décrire toute la grammaire sanskrite, mais seulement ses éléments les plus fréquents dans l'usage des textes considérés, et qu'on a jugés les plus représentatifs d'un point de vue typologique. L'euphonie, ou *sandhi*, est ainsi abordée de manière très partielle. On ne traite que très ponctuellement de la subordination et de la syntaxe de la phrase, que leur relative simplicité permet de maîtriser assez aisément. Dans le domaine morphologique, toutes les flexions ne sont pas indiquées : les présents radicaux ou les formations d'aoriste sont présentés de façon lacunaire, le précatif est oublié ; la dérivation nominale est sommairement présentée, et la composition elle-même, qui constitue cependant un des caractères majeurs du sanskrit, réduite aux types de composés les plus fréquents. L'objectif est moins de livrer un exposé complet, qu'on peut trouver dans les manuels existants, que de montrer au lecteur comment identifier la structure d'une forme et aller chercher dans ces ouvrages les éléments qui lui

1. Les discussions qui ont suivi les séances de travail ont cependant posé quelques jalons d'une approche comparative.

2. Néanmoins, quelques remarques relevant de la diachronie figureront en note.

permettront de confirmer ses hypothèses. Schématisme, enfin, dans l'utilisation des concepts descriptifs, qui ne font pas systématiquement l'objet d'une définition critique, comme dans la présentation des traits dominants de la langue : on recourt à des notions admises, comme celle de sujet (qui n'existe pas dans la grammaire indienne), et on souligne de manière peut-être excessive certaines formations ou certaines constructions qui, pour fréquentes qu'elles soient, n'en effacent pas pour autant celles qu'elles concurrencent. Prétendre, par exemple, que le sanskrit évite le verbe conjugué au profit de tournures construites autour de formes nominales dérivées de radicaux verbaux, si on prend cette affirmation au pied de la lettre, est indiscutablement erroné : outre que des formes personnelles sont attestées dans tous les textes, il faut opérer entre ces derniers et entre les époques de leur rédaction des distinctions. Si le récit en prose et la poésie savante postérieure à Kālidāsa tendent en effet à multiplier les tournures nominales, un auteur comme Aśvaghōṣa (I^{er} ou II^e siècle apr. J.-C.), par exemple, fait une place considérable au verbe conjugué. Il s'agit donc non pas de traits univoques, mais de tendances que la documentation permet d'observer. Les dimensions de cet abrégé ne permettent pas de faire état des nuances qu'une description plus minutieuse devrait comporter, ni de développer à l'appui des jugements proférés l'argumentation philologique qu'ils exigeraient, fondée sur l'observation des faits. On assumera ces défauts inhérents au genre d'exercice entrepris ici, et on entendra les critiques qu'ils pourront appeler.

L'ensemble de cet « abrégé » se divise de la manière suivante : est d'abord traitée la phonologie, puis la morphologie nominale (à l'exclusion de la composition) et pronominale, la morphologie verbale, enfin la composition. La langue dont sera donné ici un bref aperçu est la langue savante de l'Inde classique : les premiers documents où elle est attestée sont les épopées (*Rāmāyaṇa* et *Mahābhārata*), dont la composition, admet-on communément, se situe entre le IV^e siècle avant et le IV^e siècle après J.-C. S'y ajoute une vaste littérature, qui se développe dans tous les domaines : ceux des sciences et des disciplines de l'esprit, de la poésie savante ou poésie de cour (le *kāvya*), du récit en prose, des hymnes dévotionnels inspirés par la bhakti hindoue, ainsi que des chartes royales gravées sur les murs des temples ou sur des tablettes de cuivre. C'est donc à la fois une langue rituelle, une langue intellectuelle et culturelle, une langue de chancellerie. Elle cohabite avec de nombreuses autres langues, d'origine indo-iranienne ou dravidienne, dotées elles aussi d'une riche littérature. Le sanskrit survit à la fin de l'Inde classique, marquée par les invasions musulmanes, à partir du XI^e siècle ; il y perd cependant peu à peu sa fonction politique, au profit du persan, puis de l'anglais, et enfin, depuis l'Indépendance, du hindi. Il est encore employé aujourd'hui, dans des cercles assez restreints de brahmanes érudits : il n'est pas rare qu'un colloque portant sur l'Inde ancienne se tienne partiellement en sanskrit et certaines publications savantes y recourent³. Il existe aussi une presse sanskrite, un cinéma, des émissions de radio et de télévision en sanskrit, qui témoignent du caractère vivant d'une langue qui figure désormais parmi les vingt-deux langues officielles de l'Union indienne⁴.

3. Ainsi, récemment, la *Śabdabodhamīmāṃsā* (une histoire de la logique indienne), par Navalpakkam Ramanuja Tatacharya, à l'Institut français de Pondichéry.

4. Le maintien du sanskrit comme langue de communication quotidienne (on édite des manuels de sanskrit « de tous les jours ») revêt cependant un caractère volontariste et, il faut bien le dire, artificiel. Quelque peu suspect également : il est souvent le fait de milieux intégristes qui tentent d'en faire le symbole d'une « identité nationale » fondée sur le culte hindou et en cela

Du point de vue de l'histoire linguistique, le sanskrit est une langue indo-aryenne, c'est-à-dire appartenant à l'ensemble des langues d'origine indo-européenne qui ont été ou sont encore parlées dans la péninsule indienne. Ce groupe de langues, auquel appartiennent également les parlers dits « moyen-indiens » ou « prākritis », ainsi que le pâli, constitue la branche indienne du rameau indo-iranien. La langue la plus ancienne et la plus archaïque de ce groupe est le védique (la langue du Veda), qui dans son état le plus ancien était employé par les prêtres héréditaires qui composèrent les hymnes du *Ṛgveda*, le « Veda des strophes⁵ ». On admet généralement, pour des raisons qui tiennent à la chronologie relative des dialectes indo-européens et à l'important réseau d'isoglosses qui unit l'avestique (la langue de l'Avesta) au védique, que les locuteurs de ce dernier sont venus en Inde à l'occasion de flux migratoires en provenance d'Iran, dont le nord de la péninsule a été le théâtre au milieu du II^e millénaire avant J.-C., migrations qui auraient atteint le golfe du Bengale à la fin du millénaire.

Il faut ici faire une mise au point terminologique : on oppose tantôt les mots « védique » et « sanskrit », tantôt « sanskrit védique » et « sanskrit classique ». Si, du point de vue de la linguistique historique, le second de ces deux usages semble parfaitement justifié, le terme « sanskrit » n'apparaît pour la première fois, qualifiant la langue, qu'au *sarga xxx* du livre V du *Rāmāyaṇa*⁶. L'adjectif *saṃskṛta-* appartient d'abord au vocabulaire du rituel : il qualifie ce qui a été préparé pour le rituel, rendu digne du sacrifice, et peut donc se traduire par « pur » ou par « consacré ». La parole, en effet, participe de l'offrande, au même titre que les diverses substances oblatoires ; c'est un fait explicite dès le *Ṛgveda*⁷. Elle nécessite donc une purification préalable, au même

contraire à l'esprit de la constitution. Il y a dans cette attitude un contre-sens historique : même dans l'Inde classique, le sanskrit n'était probablement guère destiné aux échanges de la vie quotidienne. Comme le latin classique dans l'Empire romain, c'était plutôt une langue de clercs, vivante en tant que telle mais complémentaire d'autres langues, réservées à ces échanges, non pas une « langue artificielle », mais une « langue d'art », selon l'heureuse formule de Georges-Jean Pinault.

5. Le védique n'est pas à proprement parler l'ancêtre du sanskrit, mais un dialecte appartenant au même groupe linguistique, plus ancien et plus archaïque. Il faut préciser qu'à l'instar du sanskrit, il s'agit de ce qu'on peut appeler une langue littéraire, dans laquelle il serait vraisemblablement erroné de voir un reflet d'une langue parlée dans la vie quotidienne. Les documents juxtaposent des faits qui procèdent d'influences dialectales diverses. Sa situation, *mutatis mutandis*, paraît comparable à celle du grec homérique. Le sanskrit s'en distingue, entre autres, par l'action de la normalisation grammaticale dont il est l'objet, action qui se traduit notamment par l'élimination de formes concurrentes. Georges-Jean Pinault remarque qu'aux yeux des Indiens le védique et le sanskrit ne se différencient pas d'un point de vue diachronique mais en tant que registres de la même langue.
6. Hanumant se demande en quelle langue il pourra sans l'effrayer s'adresser à la princesse Sītā, que le démon Rāvaṇa retient prisonnière sur l'île de Laṅkā : il décide finalement que l'idiome approprié pour cet échange est la « langue sanskrite des hommes » (*vācam... mānuṣīm...saṃskṛtām*, strophe 17), car, précise-t-il, s'il lui parle « la langue sanskrite comme un brahmane » (*vācam...dvijātir iva saṃskṛtām*, strophe 18), elle le prendrait pour son ravisseur, qui est brahmane, et serait épouvantée. Cette opposition renvoie probablement à l'opposition souvent exprimée par les grammairiens entre le sanskrit courant (*laukika-*) d'une part et le sanskrit poétique et rituel d'autre part.
7. Ainsi le nom d'action *yajña-* (de *YAJ-* « honorer d'un sacrifice »), dans le *Ṛgveda*, désigne à la fois le sacrifice et l'hymne.

titre que ces dernières, purification qui en l'occurrence est l'œuvre de la grammaire⁸. D'où l'ambiguïté qui affecte le statut de cette discipline : d'abord entreprise de description linguistique, au sens le plus scientifique du terme, elle devient aussi énoncé de la norme. Outre son adéquation aux exigences du commerce rituel entre les hommes et les dieux, le sanskrit, « langue pure » qu'on oppose aux prākritis (*prākṛta*- « naturel », « originel », d'où aussi « brut », « non raffiné », s'oppose à *saṃskṛta*-), est aussi, corrélativement, la langue d'une élite sociale : d'abord celle des brahmanes, qui ont pour obligation non seulement de connaître par cœur les hymnes du Veda mais aussi les traités grammaticaux (celui de Pāṇini et ses commentaires), ensuite celle des *kṣatriya*, la noblesse guerrière où se recrutent les rois. Patañjali, commentateur de Pāṇini, définit la « forme correcte » à la fois comme celle qu'enseigne le traité et comme celle qu'emploie spontanément un brahmane prospère habitant le pays des Ārya⁹ – renvoyant ainsi au sentiment de locuteurs qualifiés et socialement déterminés, détenteurs du statut le plus élevé dans une hiérarchie fondée sur le principe de la pureté rituelle. Le caractère le plus remarquable du sanskrit, en effet, réside dans le fait que la communauté de ses locuteurs se définit sur le plan sociologique davantage que sur les plans géographique et chronologique. Son usage est restreint à une catégorie de locuteurs et à certains types de discours, parmi lesquels figurent au premier plan le discours rituel et le discours savant, auquel il faut ajouter le discours politique, expression du pouvoir royal : exerçant à la fois une fonction de marqueur social et d'idiome rituel, le sanskrit est apte à assurer en sus une fonction de légitimation du souverain¹⁰.

Le théâtre classique, dans la réalité de ses textes et plus encore dans sa théorie, qu'expose, au II^e siècle après J.-C., le *Nāṭyaśāstra*, met littéralement ce fait en scène : les rois, les hauts dignitaires, les ministres et les brahmanes parlent sanskrit, tandis que les autres personnages, s'ils le comprennent, s'expriment dans différents prākritis, en fonction de leur statut social. Une langue est prescrite pour la reine et ses suivantes, une autre pour les gardes du palais, une autre encore pour les voleurs, pour les messagers jusqu'au bouffon, brahmane déchu qui se montre aussi glouton et couard qu'ignorant du Veda, à qui l'usage du sanskrit est interdit. Si cette répartition est en grande partie artificielle et relève de la convention littéraire, de même que les langues prescrites par le *Nāṭyaśāstra*, où sont enseignés les rudiments de leur grammaire, elle reflète néanmoins une réalité linguistique caractérisée par la coexistence et la complémentarité de plusieurs langues, associées à différents usages sociaux.

8. Un hymne célèbre du *R̥gveda* (x, 71, strophe 2) compare l'action du poète sur la langue à celle du crible sur la farine : « Quand les Sages, purifiant (leur pensée) comme la farine / par le crible, créant la Parole à l'aide de la pensée, / c'est alors que les amis reconnaissent les amitiés : / un signe faste est déposé sur leur parole. » (traduction par Louis Renou 1956: 71)

9. Références, texte et traduction dans Louis Renou (1966: 76-78).

10. En Inde ancienne, la royauté repose sur un fondement rituel : le roi est un guerrier dans la personne duquel la cérémonie du sacre, effectuée par des brahmanes, a fait « descendre » les divinités gardiennes des horizons (les Lokapāla). L'emploi du sanskrit dans les panégyriques versifiés qui introduisent les chartes épigraphiques enregistrant les donations pieuses du roi a pour objectif de pérenniser sa légitimité, en renouvelant symboliquement les connexions qui font de lui un avatar des dieux (le recours constant aux figures de l'analogie, qui le comparent à ces mêmes dieux, contribue à ce processus). C'est sans doute la raison principale de l'extension progressive du sanskrit, aux dépens des autres langues, dans l'épigraphie royale.

Un point reste à préciser pour conclure cette trop brève présentation : parce qu'il est soumis à une régulation normative et parce que son emploi est limité à des locuteurs et à des situations de communication déterminés, on pourrait s'attendre à ce que le sanskrit ne connaisse guère de variations ni dans le temps ni dans l'espace. On admet très souvent, en effet, que celles qu'on peut observer sont des variations de style ou de registre plus que de langue. Il est permis cependant d'adopter un point de vue légèrement différent. Il est vrai, en effet, que les documents entre lesquels il existe des variations appartiennent à des genres différents. Mais rien n'interdit d'y voir le reflet de différences très réelles, ni d'inverser la proposition : c'est peut-être précisément le caractère relativement homogène de la documentation dont on dispose qui crée l'illusion d'une si grande homogénéité linguistique. Un lecteur des seuls Cicéron, Sénèque et saint Augustin pourrait, pour la même raison, penser qu'entre les époques de ces auteurs le latin n'a quasiment pas évolué. Le respect volontaire de la norme, par une élite culturelle produisant des textes appelés à constituer le patrimoine d'une sorte de « république des lettres », ne saurait suffire à établir une immobilité linguistique qui n'est observable dans aucune autre langue. Il existe d'ailleurs quelques textes qui s'écartent peu ou prou de cette norme : certains récits (comme ceux de la *Śukasaptati*), les passages en prose des inscriptions et, dans une moindre mesure, les épopées en sont des exemples. La description linguistique n'est pas encore parvenue à mettre en évidence des variations présentant un caractère systématique, en partie faute d'une documentation représentative, en partie parce qu'elle est presque toujours partie du point de vue plus ou moins implicite que le sanskrit ne variait pas. Mais cela n'implique pas que l'entreprise en soit inutile, et les quelques tentatives qui ont été faites dans cette direction, comme *A Grammar of Epic Sanskrit* de Thomas Oberlies (2003), ont apporté des résultats appréciables.

1. SYSTÈME PHONOLOGIQUE

1. 1. Voyelles

Le sanskrit possède treize voyelles, cinq brèves et huit longues, parmi lesquelles deux diphtongues. Les voyelles brèves sont : *a, i, u, ṛ, ḷ* ; les voyelles longues : *ā, ī, ū, ṝ, e, o*, auxquelles il faut ajouter les deux diphtongues *ai* et *au*. Ces treize voyelles sont généralement données dans l'ordre suivant (en usage dans les dictionnaires) :

a, ā, i, ī, u, ū, ṛ, ṝ, ḷ, ḹ,

e, o (« fausses diphtongues »)

ai, au (« diphtongues à premier élément long »)

Il n'existe que deux quantités : les diphtongues (« vraies » ou « fausses ») valent une longue. Cette opposition de quantité est pertinente¹¹.

Si *ā* s'oppose à *a* sur le plan phonologique, le timbre de *a* est beaucoup plus fermé que celui de *ā*, et son point d'articulation probablement légèrement différent (en témoignent la prononciation des locuteurs contemporains ainsi que l'évolution de ces voyelles dans les langues modernes appartenant au groupe des langues indo-aryennes : par exemple, skr. *a* = bengali *o*, tandis que skr. *ā* = bengali *a*).

Les « fausses diphtongues » sont d'anciennes diphtongues monophthonguées¹² :

11. *sa* « celui-ci » / *sā* « celle-ci » ; *vāri* « l'eau » / *vārī* « les deux eaux » ; *hutaḥ* « versé » / *hūtaḥ* « appelé » ; *pitṛbhiḥ* « par les pères » / *pitṛṇām* « des pères ». Cependant, *ṝ* est assez rare, la séquence indo-européenne *-rH- se réalisant sous la forme -*ūr-* (*pūrṇaḥ* = lat. *plēnus* « plein » avec degré plein analogique du thème de présent) ou -*īr-* (*sīrṇaḥ* = « répandu », « étendu », cf. lat. *strātus* .

$$e < a + i / \bar{i}, o < a + u / \bar{u}.$$

Les « diphtongues à premier élément long » sont de véritables diphtongues, bien que dans la prononciation des locuteurs contemporains on puisse observer une tendance à la monophthongaison (leur ouverture est plus grande que celle des « fausses » diphtongues). Les appellations de « vraies » et de « fausses » diphtongues reposent sur l'analyse des alternances :

*jitaḥ*¹³ « vaincu » / *jeṣyati* « il vaincra » / *ajaiṣīt* « il vainquit »
stutaḥ « loué » / *stotram* « louange » / *stauti* « il loue »

Le phonème *ḷ* est très rare (quelques formes issues d'une seule racine : *kḷp-* « ajuster » ; ainsi *kḷptaḥ* « ajusté », *kḷptiḥ* « ajustement », *caḷḷpe* « il ajusta ») ; le sanskrit neutralise l'opposition indo-européenne (i.e.) $*\mathring{l} \neq *r$ (ainsi : *pr̥thuḥ* = grec $\pi\lambda\alpha\tau\acute{\upsilon}\varsigma$ « large »).

1. 2. Consonnes occlusives

Mode d'articulation	sourdes	sourdes aspirées	sonores	sonores aspirées	nasales
vélaires	k	kh	g	gh	ṅ
palatales	c	ch	j	jh	ñ
cacuminales	ṭ	ṭh	ḍ	ḍh	ṇ
dentales	t	th	d	dh	n
labiales	p	ph	b	bh	m

Il existe en védique et dans quelques mots sanskrits qui en sont issus une consonne notée *ḷ*, variante de *ḍ* ($\bar{i}ḷe = \bar{i}ḍe$ « j'implore »).

La série des cacuminales (encore appelées « cérébrales » ou « réflexes ») s'articule au niveau de la zone post-alvéolaire, que vient frapper la partie inférieure de la pointe de la langue, qui pour cette raison doit être « rétrofléchie ». Ces phonèmes sont inconnus des autres langues indo-européennes¹⁴, mais sont attestés dans les langues dravidiennes, telles que le tamoul : elles ont vraisemblablement été « importées » dans les langues indo-aryennes par des mots empruntés à ces dernières. La manière dont elles ont pu être ensuite étendues à des mots d'origine indo-iranienne demeure obscure¹⁵. Il existe également une sifflante cacuminale, $-ṣ-$ ¹⁶.

Les nasales $-\bar{n}-$ et $-\bar{n}-$ sont en fait des variantes combinatoires : $-\bar{n}-$ apparaît uniquement et obligatoirement devant ou après une occlusive palatale (*jñātiḥ* « connaissance », *pañca* « cinq ») ; $-\bar{n}-$ apparaît uniquement et obligatoirement devant une occlusive vélaire (*aṅgam* « corps ») ; on le trouve cependant seul à la finale, où il

12. Ce n'est pas qu'un fait diachronique : en synchronie, la rencontre dans le mot de *a* avec *i*/ \bar{i} ou *u*/ \bar{u} donne naissance à *e* ou *o*, tandis que la rencontre de \bar{a} avec ces mêmes voyelles donne naissance à *ai* ou *au*. Entre la fin d'un mot et l'initiale du mot suivant, la quantité de *a* n'importe pas : la résultante est toujours *e* ou *o* (*ai* et *au* proviennent de la rencontre de *a*/ \bar{a} finaux avec *e*/*ai* et *o*/*au* initiaux).

13. Sauf indication contraire, $-h$ (*visarga*) représente $-s$ final (cf. *infra*, 1.5., p. 16).

14. On nous dit que le sarde et le sicilien de Palerme possèdent des consonnes ayant ce point d'articulation.

15. Ainsi *ṣaṭ* « six », en face de grec $\xi\zeta$, lat. *sex*.

16. Le son le plus proche (mais différent car il n'implique pas une réflexion de la langue) serait la variante après voyelle d'avant du phonème allemand noté $-ch-$ (*ich*).

témoigne de la chute d'une vélaire qui le suivait (*prāṇ* « oriental », de **prāṅk* lui-même issu de *prāñc* : cf. *infra*, 1.5., p. 17, les lois d'exclusion à la finale).

L'absolue symétrie qui caractérise ce tableau pourrait conduire à suspecter un certain artifice. Il n'en est rien : des paires minimales montrent en effet qu'à l'exception des nasales ci-dessus, ces consonnes sont bel et bien des phonèmes¹⁷, même si l'observation des langues moyen-indiennes, apparentées au sanskrit, révèle que le maintien de ces oppositions est dû en partie, probablement, à deux facteurs : la normalisation dont la langue est l'objet à travers la grammaire paninéenne et le fait qu'elle n'est employée que par un nombre restreint de locuteurs, dans des circonstances qui appellent le respect volontaire et conscient de la norme ainsi que le refus des « altérations » qui sont, aux yeux de ces mêmes locuteurs, la marque distinctive des autres idiomes.

1. 3. Sonantes consonnes

Elles sont au nombre de quatre : *y*, *r*, *l*, *v*. Il faudrait, en bonne logique, leur ajouter les nasales *n* (et ses variantes *ṇ* et *ṅ*) et *m*, dont le classement dans la série des occlusives repose sur un critère phonétique (au cours de leur articulation, l'émission orale rencontre effectivement une occlusion) et non phonologique¹⁸. Les variantes vocaliques des sonantes consonnes sont les suivantes :

17. Le tableau ci-dessous présente quelques-unes de ces paires minimales (exclusivement celles qui opposent des phonèmes de même point d'articulation). Certaines font appel à des mots rares, mais cependant attestés.

Paires	1 ^{er} terme	traduction	2 nd terme	traduction
k ≠ kh	<i>karaḥ</i>	main	<i>kharah</i>	dur
k ≠ g	<i>katayah</i>	combien ?	<i>gatayah</i>	marches
kh ≠ gh	<i>khaḥ</i>	soleil	<i>ghaḥ</i>	en vérité
g ≠ gh	<i>rāge</i>	dans la coloration	<i>rāghe</i>	je suis compétent
c ≠ ch	<i>citaḥ</i>	accumulé	<i>chitaḥ</i>	coupé
c ≠ j	<i>citaḥ</i>	accumulé	<i>jitaḥ</i>	vaincu
ch ≠ jh	<i>chaḥ</i>	pur	<i>jhaḥ</i>	endormi
j ≠ jh	<i>jarah</i>	âgé	<i>jharah</i>	chute d'eau
ṭ ≠ ṭh	<i>pāṭah</i>	extension	<i>pāṭhaḥ</i>	récitation
ṭ ≠ ḍ	<i>jaṭā</i>	chignon (d'ascète)	<i>jaḍā</i>	froide, soite
ṭh ≠ ḍh	<i>ṭhakkah</i>	marchand	<i>ḍhakkah</i>	édifice sacré
ḍ ≠ ḍh	<i>dāmarā</i>	surprenante	<i>dhāmarā</i>	oie
t ≠ th	<i>yatā</i>	allée	<i>yathā</i>	comme
t ≠ d	<i>yatā</i>	allée	<i>yadā</i>	quand
th ≠ dh	<i>arthah</i>	but	<i>ardhaḥ</i>	moitié
d ≠ dh	<i>dātā</i>	donateur	<i>dhātā</i>	créateur
p ≠ ph	<i>paṇaḥ</i>	jeu (sorte de pari)	<i>phaṇaḥ</i>	chaperon
p ≠ b	<i>palam</i>	paille (acc.)	<i>balam</i>	force
ph ≠ bh	<i>phaṇati</i>	il se meut	<i>bhaṇati</i>	il parle
b ≠ bh	<i>ambe</i>	mère !	<i>ambhe</i>	je fais un bruit

18. Dans le même ordre d'idée, il est évident que la manière dont sont conventionnellement présentés les sons du sanskrit, adoptée ici, n'obéit pas à un principe strictement phonologique, puisque les sonantes apparaissent deux fois dans ce tableau, d'abord sous la forme de leurs variantes vocaliques, ensuite sous celle de leurs variantes consonantiques – alors qu'il s'agit d'une seule série de phonèmes.